

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4874)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 125

présenté par

M. Dive, M. Schellenberger, M. Hetzel, M. Door, Mme Boëlle, M. Bourgeaux et Mme Serre

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.